



FAUCHÉ

UN GROUPE SPÉCIALISÉ DANS LES MÉTIERS
DU GÉNIE ÉLECTRIQUE AU SERVICE DE SES CLIENTS

Code de Bonne Conduite FAUCHÉ

SOMMAIRE

- 1 Introduction
- 2 Nos règles
- 3 Mise en application

1- Introduction

Le Code de Bonne Conduite Fauché définissant les règles et comportements au sein de l'ensemble du groupe repose sur les 4 fondements que sont :

- **CONFIANCE**
- **INTÉGRITÉ**
- **RESPECT**
- **LOYAUTÉ**

Le Groupe Fauché est un acteur reconnu dans son secteur d'activité pour son **intégrité** et sa **loyauté** dans les affaires, et dans la gestion de l'entreprise.

Il s'inscrit dans une démarche responsable auquel il associe l'ensemble de ses collaborateurs, afin de préserver la réputation et la relation de **confiance** et de **respect** qu'il a su instaurer avec ses divers interlocuteurs.

Chaque collaboratrice et collaborateur doit connaître le Code de Bonne Conduite du Groupe et en appliquer les principes dans le cadre de ses activités professionnelles.

Le Code de Bonne Conduite a été conçu pour aider chaque collaborateur à comprendre les obligations légales et éthiques qui s'imposent à chacun d'entre nous.

2- Nos règles

Transmission et conservation/protection de données :

- La confidentialité est un devoir vis-à-vis de nos partenaires dès lors que les intérêts du Groupe sont en jeu.
- Il y a lieu de respecter la confidentialité des données, renseignements, documents appartenant au Groupe Fauché qui ne doivent être utilisés que pour la réalisation des tâches qui incombent à chacun et communiquées à des tierces personnes que dans la mesure où elles sont nécessaires à la gestion des affaires.
- Il y a lieu de respecter la confidentialité des données appartenant aux clients du Groupe Fauché (Pacte de confidentialité) ainsi que des fournisseurs, prestataires et sous-traitants qui l'exigent.
- Il y a lieu de garder confidentielles certaines informations définies comme telles et recueillies lors de réunions internes (CODIR, réunion agences...).
- Il est interdit de diffuser des données ou informations qui pourraient nuire à l'image du Groupe (y compris au travers des réseaux sociaux).
- Les déclarations publiques ou communiqués au nom de la société ne peuvent être faits que par des personnes expressément autorisées.

2- Nos règles

Pratiques anti-concurrentielles :

- Pour concourir à l'obtention de contrats ou de marchés et établir des offres de qualité, chaque collaborateur devra privilégier la technicité et l'innovation.
- Toute pratique illicite ou concurrence déloyale est formellement interdite et à bannir.
- Fauché interdit le recours à tous moyens procurant des avantages indus (commissioning, avantages en nature, ...).
- L'échange d'informations commerciales et la concertation entre concurrents et/ou acteurs économiques qui décideraient d'agir ensemble pour ajuster leur comportement sur le marché sont illicites s'il a pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser la concurrence.
- Toute question relative à la concurrence pourra être posée au Service juridique du Groupe.

2- Nos règles

Lutte contre la corruption :

- Pour la négociation et l'exécution des contrats, chaque collaborateur s'interdit d'avoir des comportements ou des actes pouvant être qualifiés de corruption active ou passive.
- Fauché s'oppose à tous versements de sommes d'argent ou attribution d'objets de valeur, directement ou indirectement dans le but d'obtenir ou de maintenir un traitement de faveur.
- Chaque collaborateur refusera les agissements susceptibles de le placer personnellement en situation d'obligé.

Situation de conflits d'intérêts :

- Chaque collaborateur doit s'affranchir de toute situation de conflit d'intérêt vis-à-vis du groupe (prise illégale d'intérêt notamment dans une entreprise en lien commercial avec FAUCHE, favoritisme familial, amical,...).
- Il ne doit pas avoir d'intérêt financier direct ou indirect dans une société en lien avec le Groupe FAUCHE dont il tirerait avantage s'il est en mesure d'influencer les décisions relatives à ce lien commercial entre les deux sociétés.
- Toute situation qui pourrait être considérée comme générant un conflit d'intérêt devra être signalée par le collaborateur concerné à son supérieur hiérarchique.

2- Nos règles

Invitations et cadeaux :

- Dans toutes les agences, nous sommes déterminés à nous comporter en entreprise responsable, honnête et respectueuse de la personne humaine et des lois.
- Chaque collaborateur doit limiter les offres de cadeaux à des clients ou des prospects, à leurs collaborateurs ou agents ou à toute personne avec laquelle Fauché a une relation commerciale ou une négociation.
- Les cadeaux ne peuvent être offerts ou acceptés que lorsqu'ils sont d'une valeur raisonnable comme par exemple un repas occasionnel, une invitation à un évènement social, sportif ou culturel... ou dès lors qu'ils concernent la participation à un évènement sponsorisé par la société; chaque collaborateur devra en informer son supérieur hiérarchique.

2- Nos règles

Politique achats / Sous-traitance :

- Les fournisseurs doivent être choisis sur la base de critères objectifs liés à la qualité, la fiabilité, le prix ou le service. Ils doivent être traités avec respect, équité et transparence.
- Les collaborateurs ne doivent pas accepter un avantage personnel.
- Le recours à la sous-traitance doit être régulier, déclaré, encadré et contractualisé. L'ingérence est prohibée tout comme le conflit d'intérêt.
- Le recours à la sous-traitance étrangère doit être préalablement validé par le service juridique, la direction régionale et la direction générale.
- Il est interdit de recourir à du prêt de main d'œuvre à but non lucratif (sauf entre sociétés du Groupe Fauché et après s'être assuré du respect des règles inhérentes à ce recours), de faire du marchandage ou utiliser du travail dissimulé.

2- Nos règles

Respect des lois et des personnes :

- Chaque collaborateur du groupe doit respecter scrupuleusement les lois et règlements afférents au pays dans lequel il officie.
- Chaque collaborateur devra travailler dans le respect des personnes et lutter contre toutes formes de discrimination :
 - Age, sexe, religion, race
 - Handicap
 - Opinion politique ou syndicale
- La vie privée de chaque collaborateur devra être préservée et respectée de même que l'équilibre vie privée/vie professionnelle; dans ce cadre, les sollicitations en dehors des heures de travail (emails, téléphone, ...) devront rester exceptionnelles et associées à d'impérieuses nécessités

2- Nos règles

Respect des règlements intérieurs

- Chaque collaborateur du groupe doit respecter scrupuleusement le règlement intérieur en vigueur dans la société du groupe dont il dépend.
- Le règlement intérieur fait référence, entre autres, aux chartes « informatique » et du « conducteur » qu'il est nécessaire de connaître et d'approuver avant le démarrage du contrat de travail et pendant l'exécution de ce dernier.

Environnement

- Fauché s'est engagé à se comporter en « entreprise citoyenne ».
- Fauché s'efforce d'optimiser la valorisation des déchets, à utiliser des véhicules écologiquement plus performants et à améliorer les comportements individuels en faveur de l'environnement.

3- Mise en application

Procédure d'alerte

- Le signalement d'un comportement illégal ou contraire au code de conduite peut être porté par tout salarié à la connaissance du référent désigné :
 - Marc TERRANCLE – contact.referent@fauche.com
- En l'absence de diligences du référent à vérifier dans un délai raisonnable la recevabilité du signalement, celui-ci est adressé à l'autorité judiciaire ou administrative.
- Les procédures garantissent une stricte confidentialité de l'identité des auteurs du signalement, des personnes visées par celui-ci et des informations recueillies par le référent sauf à l'autorité compétente.
- Les faits signalés peuvent induire à des sanctions disciplinaires à l'encontre des personnes visées par les comportements illégaux qui seraient avérés.

3- Mise en application

- Une formation sera assurée auprès des cadres et du personnel le plus exposé aux risques de corruption et de trafic d'influence.
- Chaque collaborateur devra prendre connaissance et appliquer le code de bonne conduite.

Date : 24 mai 2017



RD 927 - 6 Route de Moissac
82130 LAFRANÇAISE
Tél. +33 (0) 5 63 65 85 33
www.fauche.com